



AVIS PUBLIC

Retrait du règlement 727

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

1. Le 9 août 2022, le Conseil a adopté le « règlement numéro 727 amendant le règlement de zonage numéro 360 afin de permettre l'ajout d'un usage commercial additionnel et complémentaire à l'usage principal résidentiel, la modification des limites des zones R3-6 et C2-4 ainsi qu'une bonification des règles portant sur les serres privées afin de permettre sur un terrain la possibilité d'ériger plus d'une serre et d'en augmenter la superficie maximale »;
2. Selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), ainsi que les articles 532 et suivants de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (LERM), la Municipalité a tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) le 8 septembre 2022;
3. Selon le calcul effectué en vertu de l'article 553 de la LERM, le nombre de signatures requis au registre pour la tenue d'un scrutin référendaire pour le règlement 727 était de 34;
4. 34 personnes ont signé le registre le 8 septembre 2022;
5. Selon l'article 559 de la LERM, tant que l'avis du scrutin référendaire n'a pas été publié, le conseil peut, par résolution, retirer le règlement, la résolution ou l'ordonnance
6. Lors de la séance du conseil du 13 septembre 2022, le Conseil a retiré le règlement 727, mettant ainsi fin au processus de ce règlement (résolution 2022-09-249).

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 15^e jour du mois de septembre 2022.

Caroline Nielly
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Nielly, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Morin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 septembre 2022 entre 11h et 17h et en le publiant sur le site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Val-Morin, ce 15 septembre 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CN', representing Caroline Nielly.

Caroline Nielly
Directrice générale et
greffière-trésorière